

Évaluation des Risques Professionnels - (Ev.R.P.)



EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS L'ETABLISSEMENT,

étape essentielle d'une démarche de prévention

Réunion d'information

Vendredi 28 février 2014



Rappel des textes antérieurs ...

- ◆ Directive européenne 12/06/1989
- ◆ Loi du 31/12/1991 - favorise la prévention des risques professionnels, et transpose la directive européenne N° 89 391
- ◆ Décret du 05/11/2001 - création du document relatif à l'Ev.R.P.
- ◆ Circulaire du 18/04/2002 - éléments de droit et méthodes

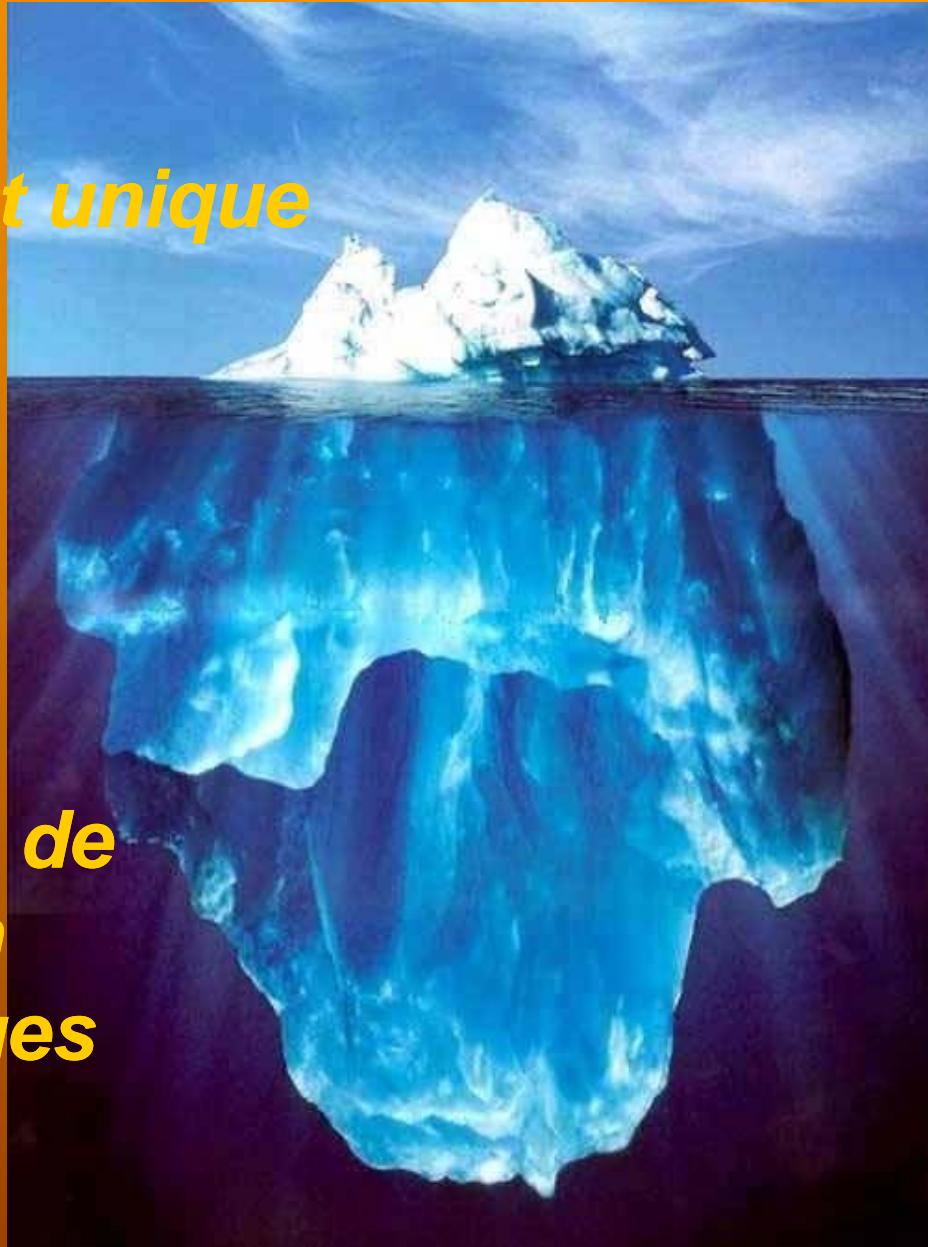
Ev.R.P.



© Photo Florence Fernandez

Document unique

*Démarche de
gestion
des risques*



Le document unique



◆ Aucun formulaire prédéfini n'est proposé pour servir de trame au document unique

Ministère chargé de la santé

cerfa
N° 10461*01

Document unique

Suivez la notice d'utilisation au verso de cette fiche.

LE DEMANDEUR est : LE PATIENT SON REPRÉSENTANT LÉGAL cochez l'une des deux cases

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES

LE SERVICE DE DIS **ÉLECTRICITÉ PRENANT EN COMPTE LA DEMANDE**

SI le patient n'est pas l'abon **Le patient** **remplace l'abon** **Le patient** **est le bénéficiaire de la fourniture d'énergie électrique.**

LA DEM

LA SIGNATURE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le demandeur pourra exercer son droit d'accès aux informations le concernant auprès du service qui sera indiqué sur la notification de décision.

Conservez le feuillet 5 et adressez les autres feuillets à la DDASS avec le certificat médical

Feuillet 1 Service EDF

N° 10461*01



Évaluation des risques professionnels

DEMARCHE

→ **Identifier** le risque : définition (ex1 et ex2)

Engagement et implication de l'établissement dans une démarche globale de prévention du risque.

Établir un diagnostic :

- Faire l'état des lieux avec les élèves aidé de la CHS,
- Analyser les accidents (aide de l'infirmière, ...), les conditions réelles dans les locaux, la gestion des déplacements,
- **Quantifier** le risque, Mesures de prévention,

Mise en place d'un plan d'action :

Évaluer l'action et la **corriger** si besoin :

- suivre les indicateurs mis en place

Pérenniser l'action :

- intégration à la démarche préventive au quotidien.

utilisation d'une grille « inventaire »

Identifier les risques



C'est d'abord, identifier le :

Danger

Situation
dangereuse

Opérateur



Risques

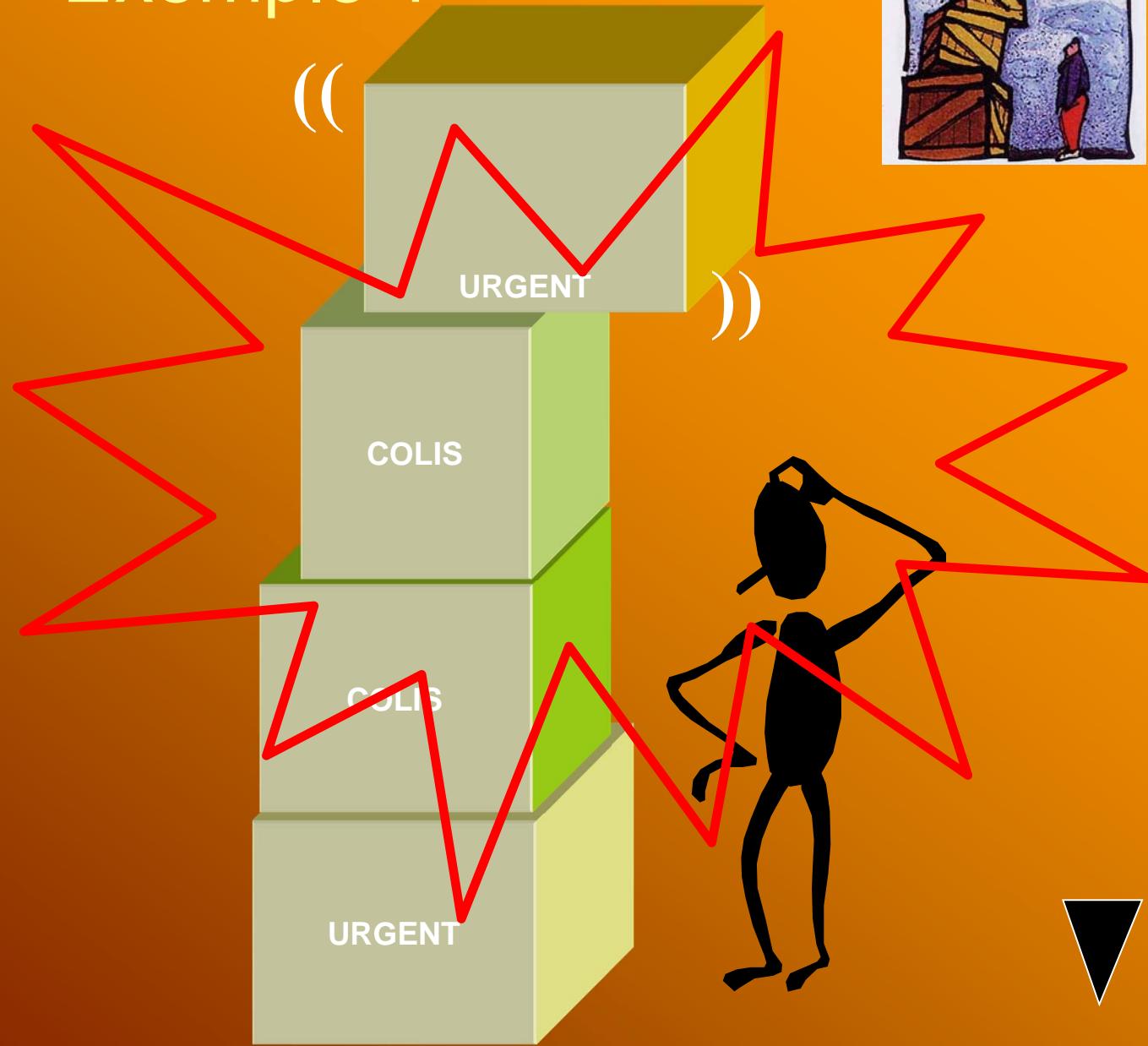


Ev.R.P.

Exemple 1

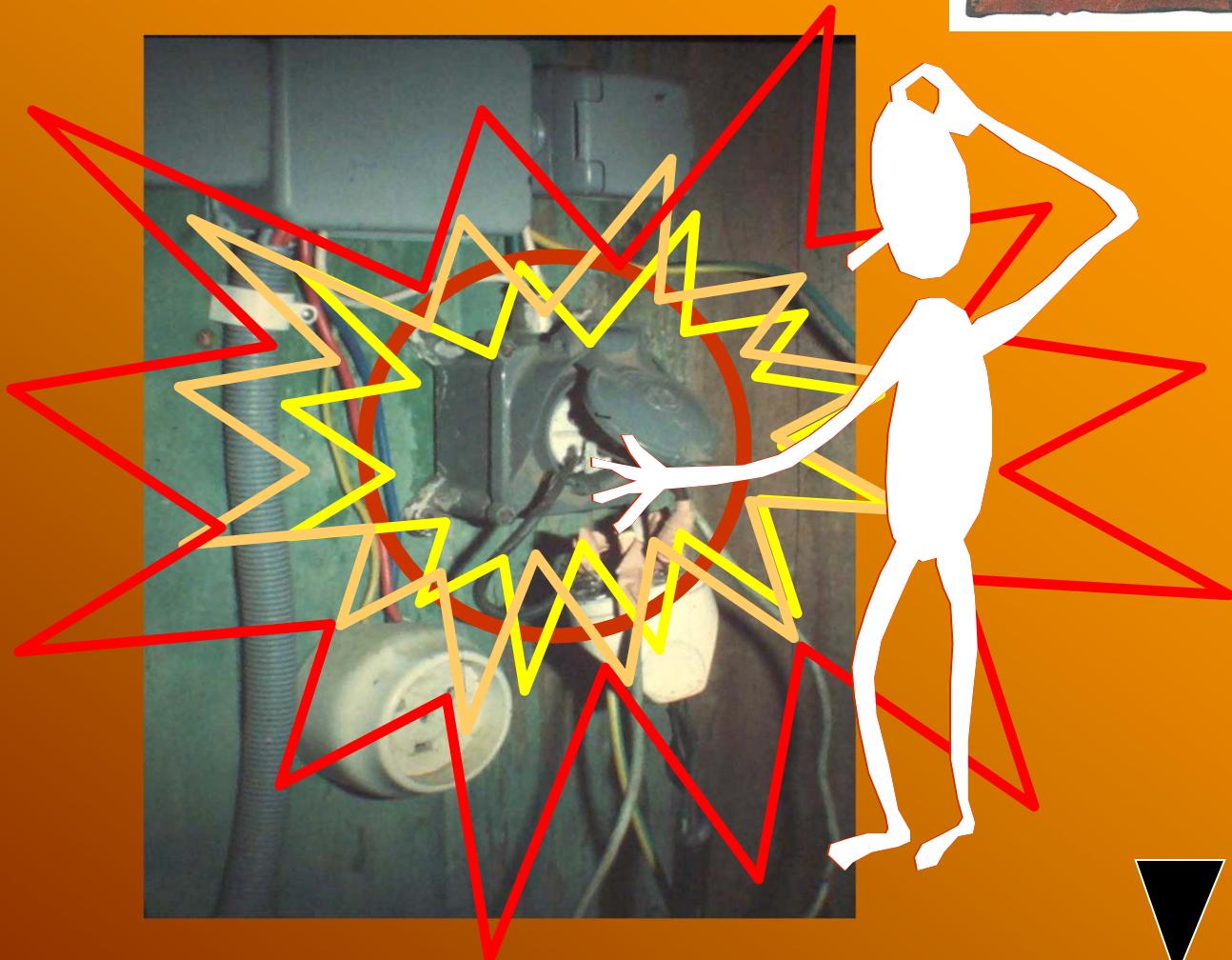


© Photo Florence Fernandez



Ev.R.P.

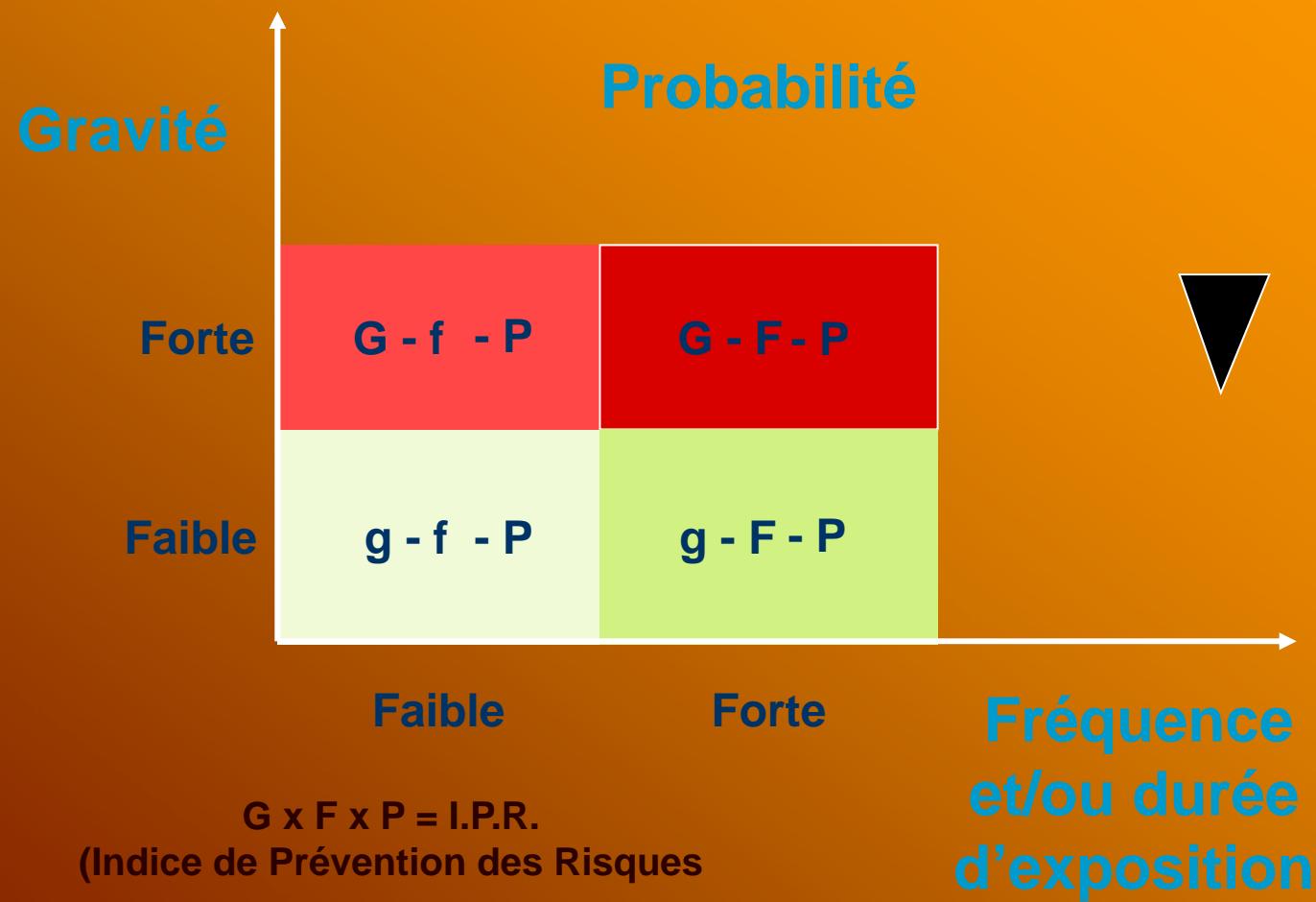
Exemple 2





Des outils permettant la quantification

Grille d'évaluation du niveau de risque



Les conditions de réussite



Le chef d'établissement :

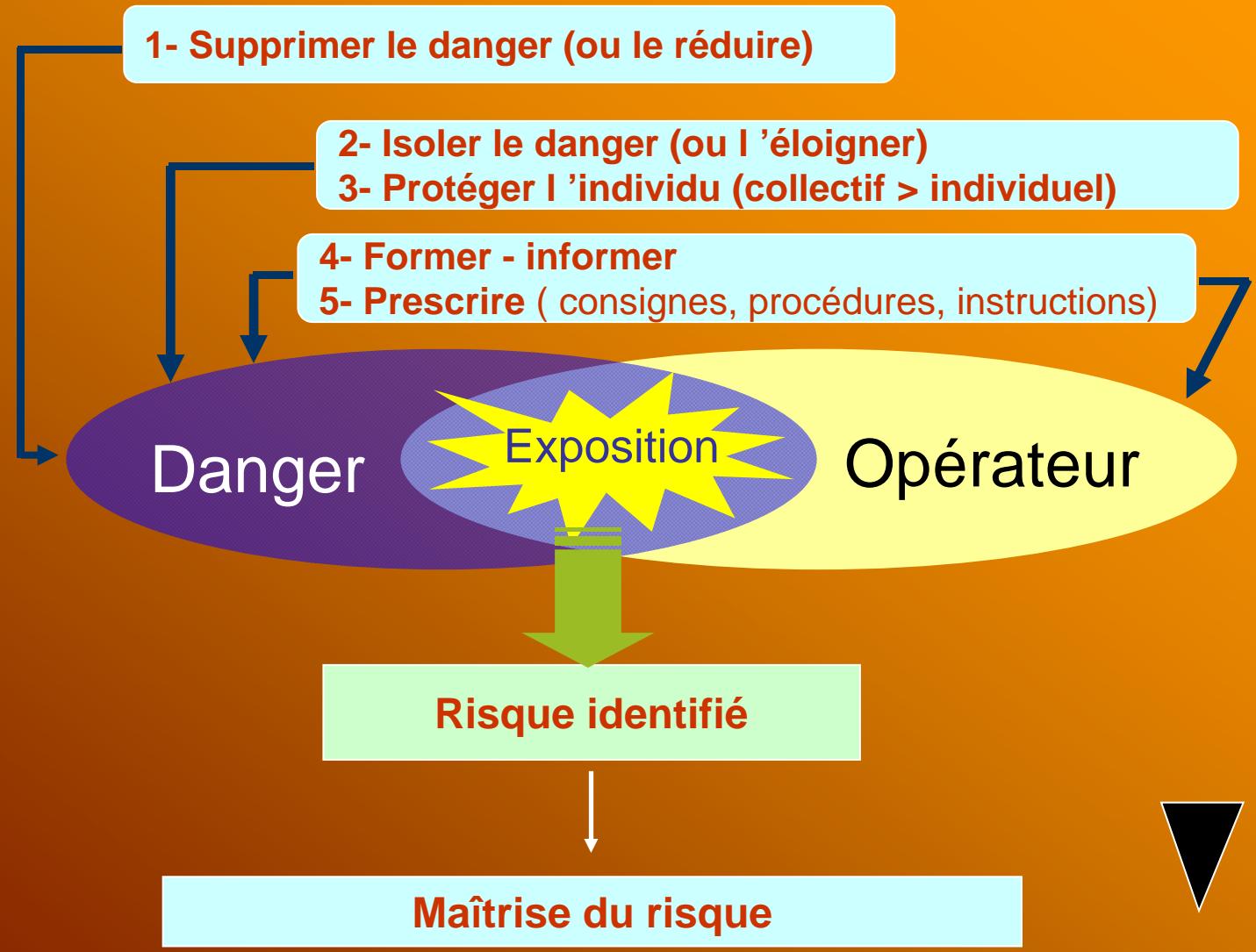
- ◆ **s'engage formellement** (C.A.),
- ◆ choisit un **outil adapté**,
- ◆ s'organise pour être **autonome** dans sa démarche,
- ◆ **associe les personnels** à l'EvRP,
- ◆ **décide des actions** à mettre en place,



Recherche des mesures de prévention



© Photo Florence Fernandez



Ev.R.P.

Plan d'action



© Photo Florence Fernandez

Document unique

localisation

danger

risque



Ev.R.P.

L'outil d'évaluation



**GRILLE D'AIDE A
L'ANALYSE ET A LA
CONSIGNATION**